

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~  
**SEANCE du 18 mars 2024**

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont Pris part à la délibération |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| 15                             | 15          | 14                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 12 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 12 mars 2024     |

| <u>Objet de la Délibération</u>                             |
|-------------------------------------------------------------|
| <i>Création et nomination d'une rue et d'un lotissement</i> |

L'an deux mil vingt-quatre et le lundi 18 mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de M. Brun Michaël.

Présents : Mmes, Garniaux Martine, Laurençot Jennifer, Mougine Nathalie, Baros Florence, Diffenbacher Céline, Isabelle Jorgelin, Mrs, Brun Michaël, Greguor Olivier, Beluche Philippe, Duhaut Denis, Laurent Beaufrez, Lionel Bonsoir.

Absents excusés : M. Obstetar Pascal

Absents :

Procuration : M. Morgan Bouchot à M. Brun Michaël ; Mme Fanny Dubois à Mme Mougine Nathalie

Public : Mme Frottier (est républicain) ; M. Lefint ; Mme Messaoudi ; Mme Obstetar ; Mme Laurent

***Mme LAURENCOT Jennifer a été nommée Secrétaire de séance***

**Délibération n° 2024-03**

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ), étendant aux communes de moins de 2000 habitants l'obligation de nommer leurs rues et de numéroter les bâtiments,


Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

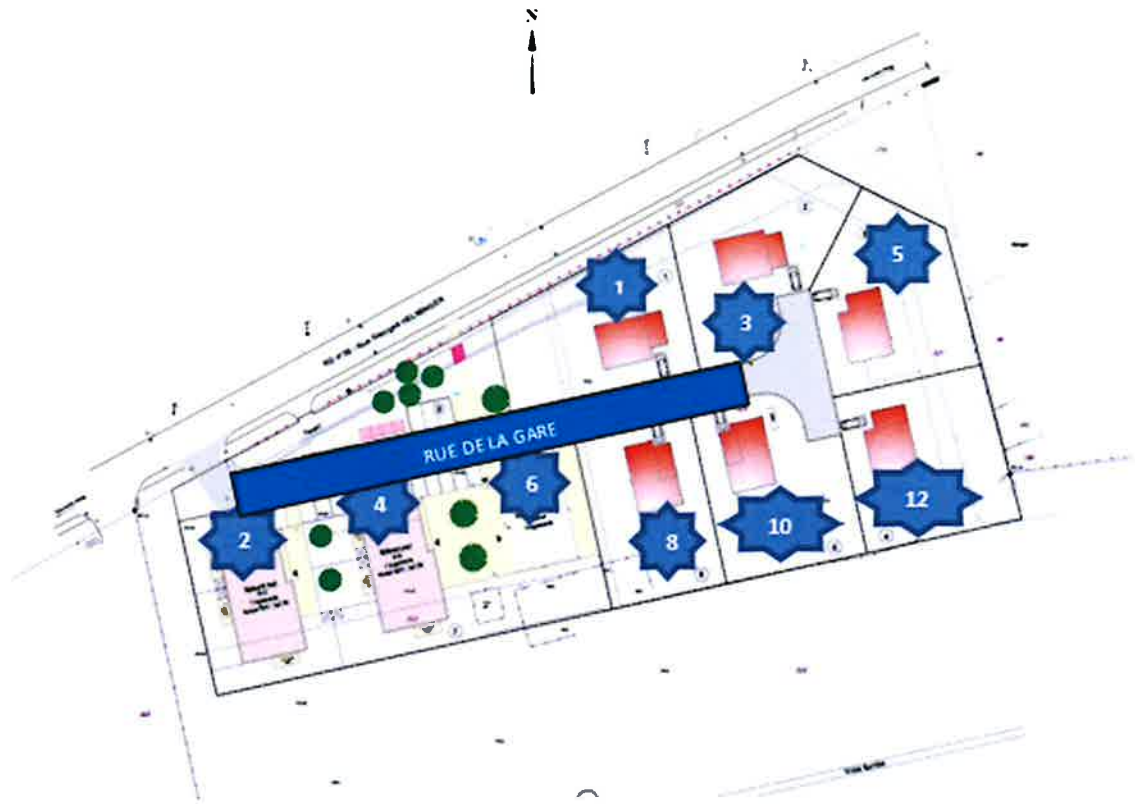
Suite à la création de 6 lots constructibles par NEOLIA, une voie supplémentaire est actuellement en construction sur notre commune. Il convient donc de lui attribuer un nom.

Monsieur le Maire propose de renommer cette rue : « rue de la gare » du fait de la proximité avec la gare de Montreux-Château.

Concernant la numérotation, monsieur le maire propose que les constructions côté gauche de la voie portent des numéros impairs ( 1 ; 3 ; 5 ) et celles côté droit des numéros pairs ( 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 10 ; 12 ).

|                                        |
|----------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 21/03/2024     |
| Reçu en préfecture le 21/03/2024       |
| Publié le                              |
| ID : 090-219000718-20240318-2024_03-DE |





Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- **De valider** cette proposition,
- **D'autoriser** le Maire à signer document relatif à la présente délibération.

**VOTE : adoptée à 13 voix pour et 1 contre**

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Michaël Brun

Une signature manuscrite en bleu est placée à gauche du sceau officiel du Maire de Montreux-Château. Le sceau est circulaire, avec le texte 'MAIRE DE MONTRÉUX-CHÂTEAU' en haut et 'Territoire de BELFORT' en bas. Au centre, il y a un blason.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Berser  
LeVraut

ID : 090-219000718-20240318-2024\_03-DE